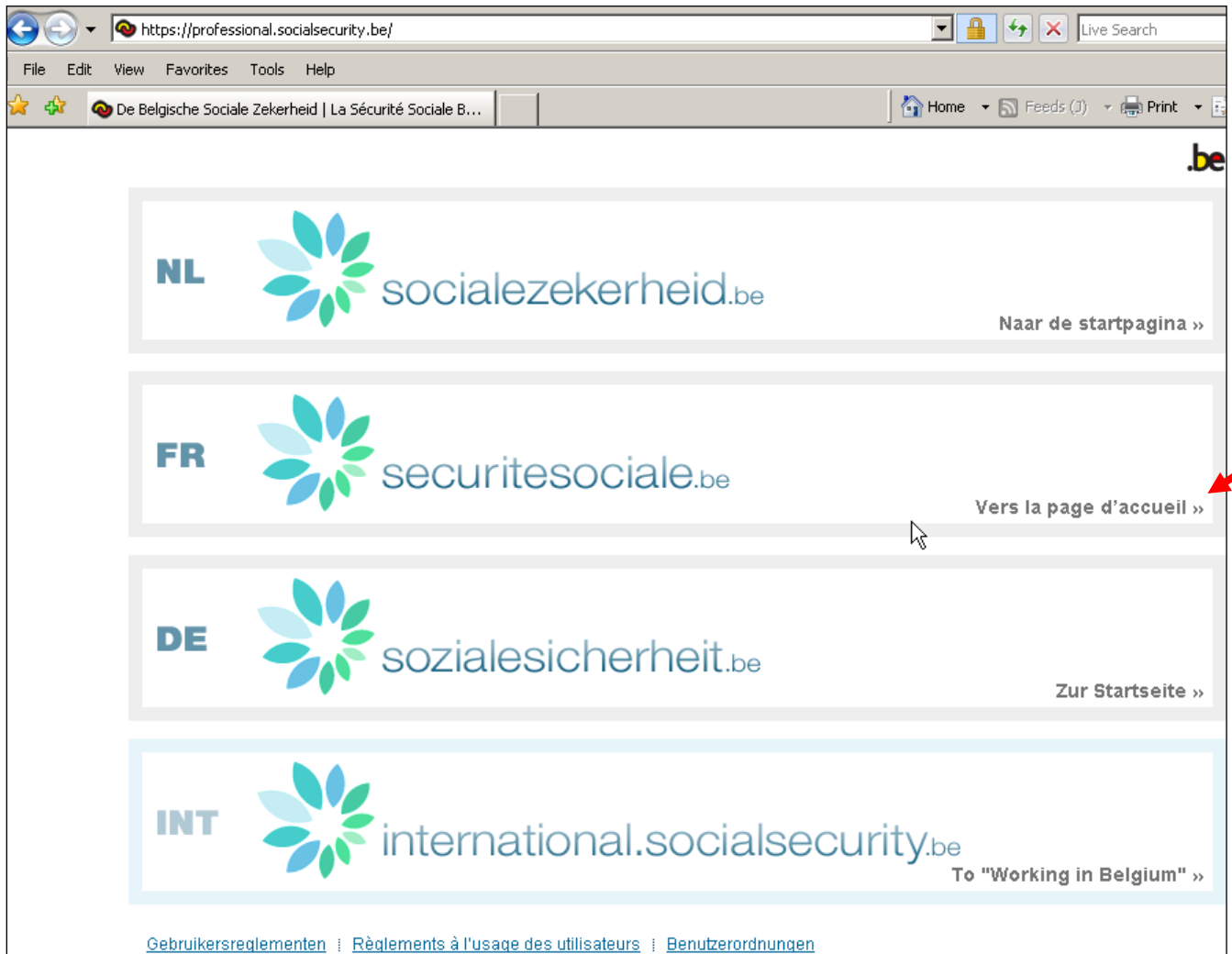


COMMENT ACCEDER A L'APPLICATION PORTAIL DB2P ?



Vous vous connectez au portail de la sécurité sociale à l'adresse URL suivante : <https://professional.socialsecurity.be/>.

Une fois connecté, vous faites le choix de la langue souhaitée et vous cliquez sur « **Vers la page d'accueil** ».



Une fois sur la page d'accueil du Portail de la Sécurité sociale, vous cliquez sur :
« **FONCTIONNAIRES ET AUTRES PROFESSIONNELS** ».



Vous cliquez ensuite sur « **ACTEURS PENSIONS LEGALES ET COMPLEMENTAIRES** » ;



Vous cliquez sur la qualité : « [DP2P – la Banque de données des Pensions Complémentaires](#) »

ACTEURS PENSIONS LÉGALE ET COMPLÉMENTAIRE

Services en ligne

- 1 [Cadastre des pensions](#)
Générer une déclaration pour le cadastre des pensions
- 2 [DB2P - la Banque de données des Pensions complémentaires](#)
Introduire ou simuler une déclaration pour La Banque de données des Pensions complémentaires

A ce stade, l'utilisateur a deux possibilités :

(1) S'il souhaite envoyer une déclaration réelle dans l'environnement **Production**, il clique sur « [Introduire une déclaration](#) »

(2) S'il souhaite envoyer une déclaration Test dans l'environnement **Simulation**, il clique sur « [Simuler une déclaration](#) ».

The screenshot shows the website interface for 'securitesociale.be / professionnel'. The main heading is 'DB2P - la Banque de données des Pensions complémentaires'. Below the heading, there is a paragraph describing the DB2P database. Under the 'Objectifs' section, two bullet points are listed. On the right side, there are two buttons: 'Introduire une déclaration' (labeled with a red arrow and (1)) and 'Simuler une déclaration' (labeled with a blue arrow and (2)). The top navigation bar includes language options (nl, fr, de), a home link, a link to 'A propos de la Sécurité Sociale', and other services like 'e-Box', 'Contact', 'Aide', and 'Dates'.


Vous vous identifiez ensuite via votre carte d'identité électronique.

Attention :


L'identification par token ne permet pas d'accéder à l'application. Vous êtes donc obligé d'utiliser votre carte d'identité électronique.

Vous avez le choix de vous identifier d'une des deux manières suivantes:

- soit en utilisant votre user-ID, mot de passe et token fonctionnaire reçu à partir de votre enregistrement sur le site www.belgium.be

 **Identification par token.**

- soit en utilisant votre carte d'identité électronique, en cliquant sur le lien ci-dessous.

 **Identification par carte d'identité électronique.**

Plus d'informations sur la carte d'identité électronique.

Une fois identifié, vous cochez la qualité¹ qui se trouve juste en dessous du nom de votre institution² (dans notre exemple : « **Sociale individuelle gegevens – Données individuelles sociales** »).

Dénomination : SOCIALE INDIVIDUELE GEGEVENS - DONNEES INDIVIDUELLES SOCIALES	Numéro d'entreprise : 880820673
<input checked="" type="radio"/> Utilisateur (Gestionnaire pensions complementaires)	

Enfin, vous cliquez sur « **Connexion** » pour arriver sur la page d'accueil de « Sigedis – DB2P ».

nl | fr [Aide](#) [Contact](#)



Philippe Jean Cornil | [Quitter](#)
Sender : 0880.820.673 Registrant : 0880.820.673

ACCUEIL	REGIME	GESTION DES DECLARATIONS	MANDATS
---------	--------	--------------------------	---------

Maintenant, vous pouvez commencer à introduire votre première déclaration DB2P.

¹ Cette qualité peut recouvrir 3 rôles distincts : Gestionnaire local, Co-gestionnaire local ou utilisateur(s).

² Si la dénomination de votre institution ne s'affiche pas, c'est que la qualité « Gestionnaire de pensions complémentaires » n'a pas été activée.